



VILLE DE SAINT-LAURENT-BLANGY

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

26, rue du Général de Gaulle

Tél. : 03.21.24.83.50.

DIRECTION : PIERRE CAMIER

Madame, Monsieur,

Le Directeur de l'Ecole Municipale de Musique de la Ville de Saint-Laurent-Blangy, vous informe qu'il prendra les nouvelles inscriptions pour l'année scolaire 2009 – 2010 à l'Ecole de Musique 26, rue du Général de Gaulle à Saint-Laurent-Blangy (face à LIDL)

- Le **JEUDI 03** et **VENDREDI 04 SEPTEMBRE 2009** de 17H30 à 20H00
- Le **SAMEDI 05 SEPTEMBRE** de 10H00 à 12H00

Inscriptions en classe d'Eveil Musical à partir de 5 / 6 ans.

Inscriptions en classe de Formation Musicale à partir de 7 ans (obligatoire).

Inscriptions en classe Instrumentale à partir de 7 ans (selon choix Instrumental)

Ados et Adultes

Les élèves étudieront dès la **Première année** de Formation Musicale un instrument de leur choix dans les disciplines suivantes :

- Flûte ; Hautbois ; Clarinette ; Saxophone ; Trompette ; Cornet ; Cor d'harmonie ;

Trombone ; Tuba ; Percussions ; Batterie .

OU à partir de la **Deuxième année** de Formation Musicale dans les disciplines suivantes :Guitare (*) ; Guitare basse ; Piano (*) (*) limité

TARIFS 2009/ 2010 : DROIT D'INSCRIPTION : 25,14 € POUR TOUS

PARTICIPATIONS MENSUELLES SUR TROIS TRIMESTRES SCOLAIRES (fixées par Délibération du Conseil Municipal du 25 Avril 2009)

AGE	Domiciliés à St-Laurent-Blangy			Domiciliés à l'extérieur		
	Participant activités Harmonie Municipale	non-participants activités Harmonie Municipale	Instrument spécial : piano, guitare	Participant activités Harmonie Municipale	non-participants activités Harmonie Municipale	Instrument spécial : piano ,guitare
- 18 ans	gratuit (*)	12.44 €	17.64 €	13.26 €(*)	35.70 €	41.82 €
+ 18 ans	gratuit (*)	19.27 €	22.95 €	19.48 €(*)	46.81 €	53.04 €

Doublement des tarifs pour le deuxième instrument étudié.

(*) : avec obligation de participer **activement aux répétitions** et aux **5 manifestations patriotiques**
des : 11 novembre 2009, 19 mars 2010, 24 avril 2010, 08 mai 2010 et 14 juillet 2010

Les droits d'inscriptions sont dus en cas de désistement.

Tout trimestre commencé est dû également.

La mise à disposition d'un instrument pourra être consentie lors de la première année d'apprentissage suivant les disponibilités et moyennant une participation mensuelle de **8.16 €** et **12.24 €** pour les extérieurs